



LA TEYRANNAISE

14 MAI 2026



Règlement :

- 1) La randonnée, organisée sous l'égide de la FFCT, est ouverte à tous (licencié FFCT ou non). Une autorisation parentale est obligatoire pour tout mineur non accompagné d'un représentant légal.
- 2) Cette randonnée n'est pas une compétition, ni une épreuve chronométrée. Il ne sera pas procédé à un classement. Chaque participant partira à l'heure qui lui convient entre **7h30 et 8h** Il n'y a pas de départ groupé.
- 3) Le port du casque est obligatoire. Le port du gilet haute visibilité est obligatoire si la visibilité est insuffisante.
- 4) Les cycles utilisés par les pratiquants doivent être conformes aux dispositions réglementaires. Les VAE sont autorisés. Ils doivent être conforme à la réglementation française en vigueur. Le respect de ces dispositions est de la seule responsabilité des participants.
- 5) Les participants, considérés en promenade personnelle, doivent se conformer strictement aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés Préfectoraux et Municipaux ainsi qu'aux consignes écrites ou orales de l'organisation et aux injonctions des services de Police ou de Gendarmerie.
- 6) Une assurance RC est prise par l'organisateur pour les non licenciés FFCT.
- 7) Le participant atteste sur l'honneur : *Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or. Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi. Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.*

Inscription :

Sur site : 10 €
FFCT : 7€

Pour les inscriptions ou renseignements complémentaires téléphoner à :

Thierry Grenier
06 02 15 03 08

N° Tél. Secours :

